

Evolution des bâtiments communaux à Escource

Evolution des bâtiments communaux à Escource

Emmanuelle DEDIEU - info@escource.fr

Où comment le bourg de notre village s'est façonné...

L'étranger qui arrive à Escource, peut être charmé par l'ordonnance des bâtiments autour de la place centrale ombragée par des platanes. La mairie, la médiathèque et l'ancienne poste sont alignées comme pour rendre hommage à ce nouveau venu et l'église sur son tuc veille sur tout son monde. Il est difficile d'imaginer ce qu'étaient ces lieux, il n'y a pas si longtemps, au siècle dernier.

Au Moyen Age, la paroisse d'Escource dépendait de la baronnie d'Erbefaverie (Labouheyre aujourd'hui).

Ce n'est qu'à la Révolution de 1789 que furent créées les communes et les membres du Conseil Municipal sont nommés par le préfet. Ces membres sont pris parmi les votants, c'est-à-dire des hommes payant des impôts, les femmes n'ayant pas le droit de vote. A cette époque Escource compte près de 1600 âmes, mais il n'y a que 12 foyers au bourg et pas de bâtiment pour mairie. Le conseil va alors siéger à l'église, où un banc leur est spécialement réservé. Ce banc aura d'ailleurs plus tard toute une histoire.

En 1840 sera décidée la construction d'un bâtiment en bois devant l'église et le cimetière, où se trouve aujourd'hui le monument aux morts. Il sera adossé au châtelet au nord qui est la porte d'accès à l'église. Au sud sera édifiée en dur la prison, bâtiment jugé nécessaire par le nombre d'étrangers qui passent nécessairement par Escource qui est alors traversée par le seul chemin menant de Bordeaux à l'Espagne, et que la maréchaussée se trouve trop éloignée pour une intervention rapide.

Sur la place actuelle se trouvent le presbytère et l'école de garçons (les filles ne sont pas scolarisées). C'est dans ce dernier bâtiment que la mairie viendra alors s'installer et partager les lieux avec les écoliers. De nombreux commerçants vont venir s'installer tout autour de la place actuelle dont 3 auberges et cela va occasionner de multiples désagréments aux écoliers. A la Révolution le presbytère sera détruit et le curé sera logé dans un bâtiment loué par la commune.

En 1844, le cimetière qui est toujours autour de l'église est transféré sur un terrain échangé avec la Compagnie des Landes. En 1862 les rues du bourg seront pavées et le 26 Juillet 1869, on pose la première pierre du nouveau presbytère (aujourd'hui la Médiathèque), et le 12 Aout de la même année, celle de la Mairie actuelle et de la future école de garçons. Le terrain avait été acheté quelques années auparavant à la famille Lux. Sur ce terrain se trouvait une fumerie, où on fabriquait du noir de fumée pour l'industrie de l'encre pour l'imprimerie et les écoliers. Le plan du bâtiment de la Mairie sont toujours archivés à la mairie et prévoyaient un logement de fonction pour le maire.

Le terrain de l'ancienne poste et de la petite salle des fêtes actuelles (édifiée en 1912), a été acheté à la famille Gazailhan. Sur ce terrain se trouvait un atelier de gemmes. Il y en avait alors trois sur la commune, le deuxième au Tuc et l'autre à Guirauton. Ce dernier sera plus tard déménagé près de la salle polyvalente actuelle par la famille Méaule et cessera ses activités dans les années 1930 et sera transformé en moulin.

Tous les bâtiments de la place seront détruits et les lieux plantés de platanes et un puits y sera

creusé. La place prendra son aspect actuel.

Avec la vente progressive des vacants, la commune put financer l'empierrement des chemins et la construction de pots en dur (ceux en bois étant régulièrement emportés lors des crues des rivières).

La fontaine et l'abreuvoir sur l'Ariouat, au pied du pont vers Mimizan, qui appartenait à la famille Bonnat et Lacomme, sera acheté en 1870 par un système d'échange de terrain, puis transformé en lavoir municipal et le chemin d'accès aménagé.

Enfin, l'école de filles, qui était dans un bâtiment loué par la commune, sera édifiée sur le Tuc en 1900, avec logement de fonction pour l'institutrice. Jugé plus tard insalubre et trop exigu, il sera édifié sur un terrain acheté par la commune à l'emplacement actuel de l'école des petits. Rappelons que la gratuité de l'école pour tous a été votée le 3 juin 1869 par le Conseil Municipal à la charge de la commune.

L'éclairage public à l'acétylène est voté en 1913. Il ne sera électrifié que beaucoup plus tard.

Ainsi, s'est forgé progressivement, le visage de cette commune tel que nous le voyons maintenant.

Non